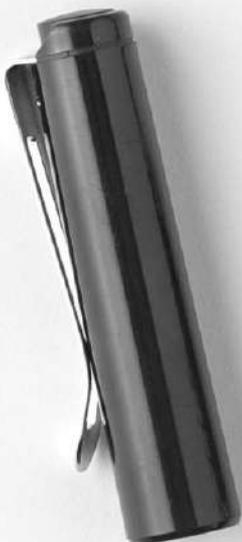




Livret d'information

DEVENIR ÉCRIVAIN *Projet Best-seller*

Mise à jour : 30 août 2025



Objectifs : écrire son meilleur roman et le soumettre aux éditeurs !

Tu rêves d'écrire un roman qui tienne la route ?

D'aller au bout de ton manuscrit, avec une histoire solide, des personnages mémorables, et une structure qui captive le lecteur ?

Chez LICARES, nous savons que le talent s'exprime grâce à la méthode et à l'apprentissage. Avec les bons outils, le bon accompagnement et une communauté qui te soutient, **tu peux faire de ce rêve une réalité.**

Imagine-toi dans quelques mois, tenant entre les mains un roman dont tu es fier, parce que tu l'as construit avec méthode, confiance et ambition.

La formation « Devenir écrivain : Projet best-seller » t'offre un cadre clair, progressif et exigeant pour te professionnaliser. Ce livret t'explique comment tout cela fonctionne, afin que tu puisses décider en toute confiance si cette aventure est faite pour toi.

Bienvenue dans l'antichambre de ton projet littéraire.

- *L'équipe LICARES*

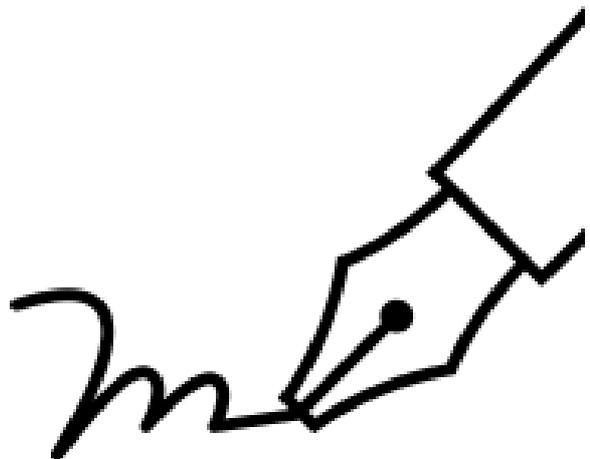


TABLE DES MATIERES

<u>PRÉAMBULE</u>	<u>2</u>
<u>01 QUI SOMMES-NOUS ?</u>	<u>4</u>
<u>02 LES OBJECTIFS DE LA FORMATION</u>	<u>6</u>
<u>03 PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS.....</u>	<u>6</u>
<u>04 DURÉE ET MODALITÉS.....</u>	<u>7</u>
<u>05 ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE.....</u>	<u>7</u>
<u>06 ACCESSIBILITÉ</u>	<u>8</u>
<u>07 DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE</u>	<u>8</u>
<u>08 ÉVALUATION ET ATTESTATION</u>	<u>10</u>
<u>09 RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....</u>	<u>12</u>
<u>11 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....</u>	<u>16</u>

01 QUI SOMMES-NOUS ?

Les écrivains ont enfin leur école !

Créé en 2019 par trois professionnels du monde du livre, l'Institut des Carrières Littéraires (LICARES) s'est donné pour mission d'accompagner les passionnés d'écriture dans leur rêve de devenir écrivain.

Notre objectif : aider tous les auteurs qui souhaitent faire de l'écriture de roman un métier en leur apportant les outils et les conseils qui leur permettent d'écrire un livre au niveau d'exigence des éditeurs.

Le monde de l'édition est un milieu concurrentiel dans lequel les informations circulent difficilement jusqu'au grand public. LICARES œuvre à informer et former les futurs auteurs pour qu'ils connaissent les exigences des éditeurs et entament une collaboration plus harmonieuse avec eux.

LICARES est la branche écriture et édition de l'organisme de formation LKRS qui dispense des formations en ligne aux particuliers. L'équipe permanente de LICARES se compose de 8 formateurs expérimentés qui représentent la diversité des collaborateurs d'un auteur dans l'exercice de son métier : un éditeur, une correctrice éditoriale, une coach de projets littéraires et des auteurs. Tous sont par ailleurs conférenciers ou formateurs professionnels.

Des intervenants extérieurs, choisis pour leur expertise et leur capacité à transmettre les valeurs de notre réseau, peuvent également assurer des classes virtuelles. Tous ont une connaissance fine du secteur et de ses enjeux.

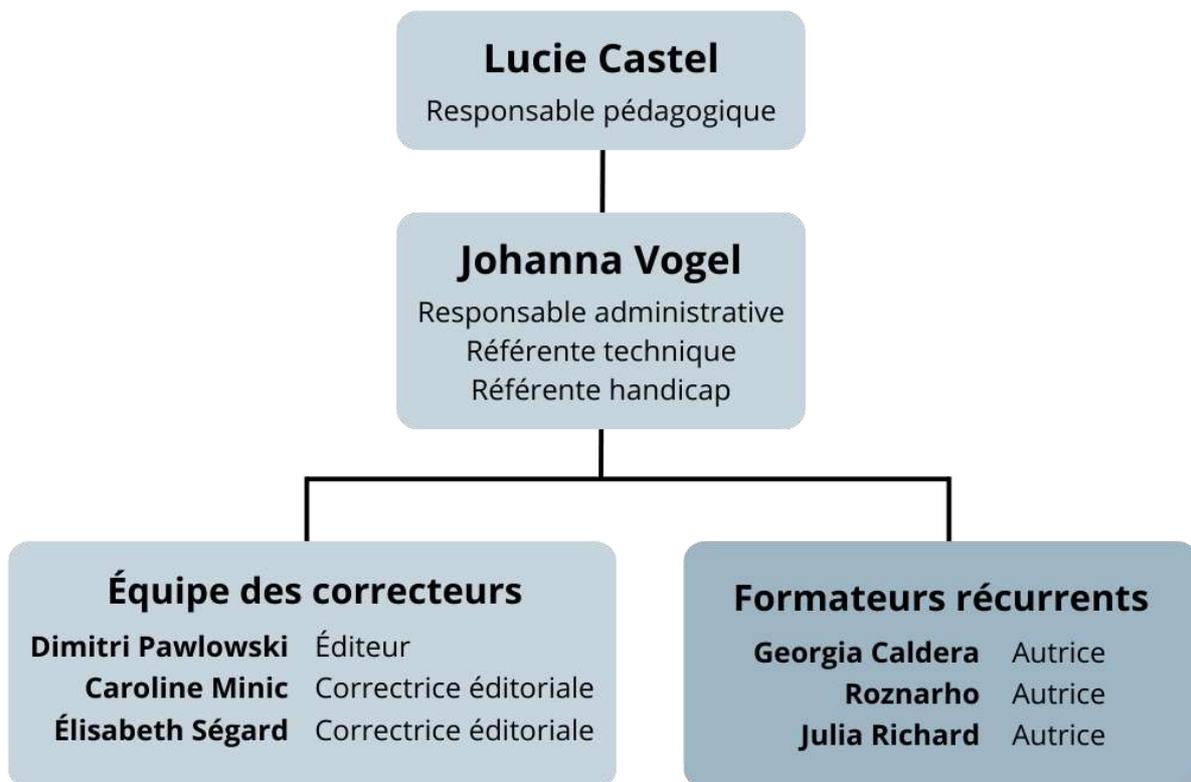
Notre engagement : réunir des professionnels de toute la chaîne éditoriale avec une expérience pédagogique pour les mettre au service de ton projet d'écriture.

Nos valeurs :

- **Qualité :** nous nous engageons à proposer un contenu qui suit une échelle pédagogique claire et efficace et mis à jour dès que nécessaire.
- **Écoute et adaptabilité :** nous avons à cœur d'améliorer en continu l'expérience de formation de nos stagiaires en étant à l'écoute de leur retours et besoins.

- **Proximité** : notre équipe est à la disposition de nos élèves pendant toute leur expérience de formation et au-delà.
- **Transparence** : nous œuvrons pour plus de transparence entre éditeurs et auteurs afin que leur relation de travail soit plus égalitaire et harmonieuse.

Notre équipe :



Les intervenants peuvent avoir plusieurs fonctions.

Le détail des rôles pédagogiques figure dans le programme de formation.

02 LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce que tu vas vivre dans cette formation :

- Une méthode pas à pas pensée pour t'amener jusqu'au point final
- Des conseils concrets de professionnels du monde éditorial
- Une vraie discipline de travail, même si tu manques de temps
- Une communauté d'écrivains qui te booste
- Des retours personnalisés sur ton projet de roman

La formation « Devenir écrivain : Projet Best-seller » a pour objectif d'accompagner les auteurs de fiction dans **la rédaction d'un roman structuré**, engageant et **conforme aux attentes éditoriales professionnelles**.

Elle vise à transmettre des outils concrets pour maîtriser la narration, construire des personnages cohérents, et organiser son intrigue de manière efficace.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de finaliser leur projet de roman et de le soumettre à des éditeurs ou de le publier en autoédition.

03 PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

La formation s'adresse à toute personne ayant un projet de roman adulte ou young adult qui souhaitent structurer son texte de manière professionnelle.

Elle est ouverte aux débutants comme aux auteurs déjà expérimentés, à condition de maîtriser les bases de l'expression écrite en français et de disposer d'un ordinateur avec accès à Internet.

Une disponibilité hebdomadaire d'une heure par jour ou d'une demi-journée par semaine est recommandée pour suivre la formation dans de bonnes conditions.

Prérequis linguistiques :

L'équivalent d'un niveau A2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) en français est recommandé pour suivre la formation dans de bonnes conditions.

Prérequis techniques :

Afin de profiter pleinement de cette formation à distance, le stagiaire doit être équipé :

- D'un ordinateur et d'une connexion Internet stable. La plateforme d'e-formation est aussi accessible sur tablette et mobile, mais l'utilisation d'un ordinateur assure une expérience de formation optimale.
- Le stagiaire doit par ailleurs disposer d'un logiciel de traitement de texte (propriétaire ou open source) pour accomplir les exercices rédactionnels proposés.

04 DURÉE ET MODALITÉS

La formation se déroule sur une période de 10 semaines, à distance.

Les participants accèdent à des vidéos pédagogiques disponibles en ligne, participent à des webinaires en direct avec les formateurs et réalisent des exercices pratiques.

L'ensemble des contenus reste accessible à vie après la formation, permettant à chacun d'avancer à son rythme ou de réviser les notions importantes.

Dans un délai de deux mois suite à la formation, nous proposons aux stagiaires de faire relire leurs 7000 premiers mots et leur dossier de soumission par un éditeur ou un correcteur éditorial.

Un appel téléphonique de 30 minutes avec un éditeur ou un responsable éditoriale conclue l'expérience de formation.

05 ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'accompagnement pédagogique est assuré par **Lucie Castel**, responsable pédagogique de LICARES, ainsi que par d'autres professionnels du secteur éditorial.

L'assistance technique et administrative est coordonnée par **Johanna Vogel**.

Les participants peuvent poser leurs questions par email à l'adresse suivante : contact@licares.fr

06 ACCESSIBILITÉ

La formation est entièrement accessible en ligne et peut être aménagée en fonction des besoins des personnes en situation de handicap.

Les participants concernés sont invités à contacter **la référente handicap Johanna Vogel** à l'adresse suivante : contact@licares.fr

Nous étudierons ensemble des solutions adaptées.

07 DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

L'escalier pédagogique :

La formation est organisée en 8 modules vidéo à consulter en autonomie. Ils sont accessibles semaine après semaine à partir du premier jour de la formation, dans l'ordre de notre escalier pédagogique.

- Module 1 : La méthode d'écriture LICARES
- Module 1B : Les techniques d'écriture
- Module 2 : Les codes des genres littéraires
- Module 3 : Dépasser les blocages de l'écrivain
- Module 4 : S'organiser pour écrire
- Module 5 : Corriger son roman
- Module 6 : Connaître les éditeurs
- Module 7 : Soumettre son roman

20 conférences et ateliers d'écriture sont proposés aux stagiaires pendant les 10 semaines de formation, à raison d'un à deux rendez-vous chaque semaine. Le calendrier détaillé des rendez-vous et de leurs animateurs sera transmis lors de la première semaine.

Voici le programme prévisionnel des classes virtuelles :

Conférence : Trouver son idée de roman
Conférence : Comment se lancer dans l'écriture
Atelier pratique : Brainstormer une histoire
Atelier pratique : Déterminer le thème de son roman
Atelier pratique : Déterminer le voyage du héros
Atelier pratique : Écrire une description
Atelier pratique : Écrire un dialogue
Conférence : Améliorer son style
Conférence : Définir le genre de son roman
Conférence : Vaincre ses croyances limitantes
Conférence : S'organiser pour écrire plus
Conférence : Réussir l'étape de correction
Conférence : Comprendre les points de vue
Conférence : Le statut administratif de l'auteur
Conférence : Structurer son synopsis
Conférence : Connaître les attentes des éditeurs
Conférence : Comment se vendre à un éditeur
Conférence : Comment se lancer en autoédition
Conférence : Soumettre son roman aux éditeurs
Conférence : Synthèse et réponses aux questions

Des rendez-vous d'information, de convivialité et de coworking peuvent aussi être proposés dans l'emploi du temps du stagiaire.

Vos horaires de formation :

La plateforme de e-learning est disponible 24h/24 et de manière illimitée. Le stagiaire accède à sa formation en toute autonomie. La charge de travail est estimée à 1 heure quotidienne ou une demi-journée par semaine.

Les classes virtuelles sont dispensées à 20h00, heure de Paris, en semaine. Le calendrier des rendez-vous lui sera remis lors de la semaine de pré-rentrée.

Parmi les différents rendez-vous, les ateliers d'écriture ont la particularité d'être proposés plusieurs soirs d'affilée pour que le stagiaire puisse choisir le jour de sa meilleure disponibilité. Il sera invité à communiquer ses préférences de calendrier lors de la semaine de pré-rentrée.

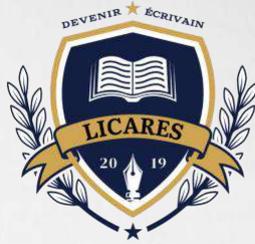
Tous les rendez-vous sont disponibles en replay à vie !

08 ÉVALUATION ET ATTESTATION

Les connaissances acquises sont évaluées tout au long de la formation au travers d'exercices corrigés par l'équipe pédagogique.

Une attestation de fin de formation est délivrée aux participants ayant suivi l'ensemble du programme et réalisé les activités demandées.

Cette formation ne prépare pas à une certification professionnelle reconnue par l'État. Elle n'est pas enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) ni au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).



DEVENIR ÉCRIVAIN

Projet Best-seller

Prêt·e à te lancer ?

Il ne te reste qu'un pas à faire pour donner vie à ton roman.

Toute l'équipe de LICARES t'attend pour cette belle aventure d'écriture.



Préambule

LKRS sous sa marque *L'Institut des carrières littéraires* (LICARES) propose la formation « Devenir écrivain - Projet Best-seller ». LKRS un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers d'écrivain. Son siège social est fixé au 14 Impasse de Bonneton – 69530 Brignais. L'activité de dispensateur de formation de LKRS est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité n° 84691955369 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

LKRS conçoit, élabore et dispense des formations à destination des particuliers sur l'ensemble du territoire national, à l'international, seul ou en partenariat.

En application aux articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et L. 6352-1 à L. 6352-15 du code de travail, le présent Règlement intérieur s'adresse à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie, il a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant aux formations organisées à distance par LKRS dans le but d'en permettre le bon déroulement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LKRS.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Organisme de formation** : LKRS
- **Directeur** : le responsable de l'organisme de formation.
- **Responsable de formation** : personne en charge du suivi administratif des formations.

Article 1 – Objet

Le présent Règlement intérieur a pour objet de :

- Définir les modalités d'organisation des formations à distance ;
- Formaliser les règles relatives à la discipline applicables aux stagiaires.

Article 2 - Champ d'application

Le présent Règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par LKRS et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée à distance par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 - Organisation des formations à distance

Pour le bon déroulement des formations et pour assurer la pleine communication sur les formations à distance, les stagiaires sont tenus d'avoir transmis leur adresse mail et numéro de téléphone portable. Ces données sont utilisées par l'organisme aux seules fins de pouvoir transmettre aux stagiaires les modalités relatives à l'organisation et à la bonne gestion administrative des formations.

Préalablement à l'ouverture de la session de formation, les stagiaires reçoivent :

- 7 jours avant le début de la formation :

- Un questionnaire de prédiagnostic permettant de recueillir les attentes du stagiaire et ses disponibilités pour établir l'emploi du temps personnalisé des classes virtuelles ;
- Les liens d'accès aux deux salles de visioconférence : la salle de coworking et la salle des webinaires hebdomadaires ;
- Les coordonnées du référent informatique à contacter, dans le cas d'un incident de connexion.
- Une invitation à rejoindre leur groupe privé Facebook.

- Le premier jour de la formation :

- Un login et un mot de passe, pour se connecter à leur espace personnel de la plateforme de formation en ligne ;

Article 4 – Accès à la plateforme de formation

Les stagiaires accèdent à leur espace personnel sur la plateforme Learnbox, dédié à leur formation. Ils y retrouvent :

- Les vidéos de formation, accessibles à tout moment
- La Foire Aux Questions (FAQ) spécifique à leur formation
- Le suivi de leur progression et le statut de leurs modules complétés

Les documents administratifs (livret d'accueil, convention, etc.) sont transmis par email.

Les communications pédagogiques et les informations sur les rendez-vous collectifs sont également envoyées par mail.

Article 5 – Temps de travail recommandé

La formation « Devenir écrivain : Projet Best-seller » est conçue pour être suivie à distance, via des modules asynchrones, des exercices pratiques, et un accompagnement en visioconférence.

Il est recommandé d’y consacrer environ 1 heure par jour ou une demi-journée par semaine, selon ton rythme et ton organisation personnelle.

Les classes virtuelles (webinaires) ont lieu en soirée, en semaine, selon un emploi du temps communiqué lors de la prérentrée.

Article 6 - Identification des stagiaires en visio formation

Lors des sessions en visioconférence, les stagiaires sont invités à indiquer un prénom ou un pseudo identifiable sur leur vignette Zoom.

Pour garantir la traçabilité de leur participation, un émargement virtuel est mis en place à chaque session, et associe leur présence à leur identité civile.

Article 7 – Enregistrements

Il est interdit, sauf dérogation expresse de la responsable pédagogique ou du responsable de formation, d’enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les sessions seront en effet disponibles en replay sur la plateforme de formation.

Article 8 - Attestation de fin de stage

À l’issue de la formation, les stagiaires recevront une attestation de fin de stage signée par la responsable pédagogique de la formation.

Article 9 - Questionnaire de satisfaction

Les stagiaires sont invités à remplir un questionnaire de satisfaction transmis par voie électronique à l’issue de la formation.

Leur retour permet à l’organisme d’améliorer en continu la qualité de ses formations.

Article 10 - Documentation pédagogique

L’ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu’en soit

la forme (électronique, numérique, orale) utilisés par LKRS pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article 11 – Confidentialité

LKRS, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus avant, pendant ou après l'inscription.

En particulier, les stagiaires s'interdisent d'utiliser ou de rapporter toute information dont ils auraient connaissance en lien avec la situation personnelle ou professionnelle d'autres participants, rencontrés dans le cadre de la formation (y compris lors des classes virtuelles ou des échanges informels).

Article 12 – Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 et suivants du Code du Travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prises par la responsable pédagogique de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à en mettre en cause la continuité. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le directeur de l'organisme de formation doit informer le stagiaire de la sanction prise.

Article 13 - Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article 14 – Publicité

Le présent règlement intérieur est intégré au livret d'accueil de la formation.

Il est remis au stagiaire par voie électronique, avant ou au démarrage de la formation.

11 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

La société LKRS, sous sa marque commerciale L'Institut des carrières littéraires (LICARES), propose la formation professionnelle à distance :

« Devenir écrivain : Projet best-seller »

LKRS (SIRET 91150098100012) est un organisme de formation certifié Qualiopi depuis le 05/08/2022, dont le siège social est situé au 14 impasse de Bonneton, 69530 Brignais.

Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous le n° 84691955369 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de formation effectuée via les formulaires d'inscription en ligne proposés par LICARES, quel que soit le canal utilisé.

La validation d'une commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

1 – INSCRIPTION

Pour être valables, les commandes doivent être effectuées par Internet via les formulaires d'inscription sécurisés mis à disposition par l'organisme de formation.

Il lui est demandé :

- De renseigner ses coordonnées personnelles ;
- De valider le formulaire de commande après vérification ;
- D'accepter les présentes CGV ;
- D'effectuer le paiement selon les modalités proposées.

La confirmation de commande envoyée par e-mail vaut preuve de la transaction. Elle entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

LKRS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- D'annuler toute commande non conforme ou douteuse ;
- D'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ;
- D'exclure tout participant ayant fourni de fausses déclarations lors de l'inscription.

Il s'agit d'une formation entièrement à distance. Il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique et de la validité de ses moyens de paiement avant le démarrage.

2 – ANNULATION ET RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, les acheteurs bénéficient d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la commande.

Toutefois, pour les formations à distance avec accès numérique, ce droit ne peut plus être exercé dès lors que le participant a commencé la formation et a expressément renoncé à son droit, conformément à l'article L221-28 du même code.

Par principe, LICARES autorise la rétractation sans contrepartie jusqu'au dimanche de la première semaine de formation, sauf mention contraire dans la fiche du produit concerné. La date limite contractuelle de rétractation est clairement indiquée sur la fiche de chaque formation.

En conséquence, en cas d'inscription tardive (moins de 14 jours avant cette date limite), le participant accepte que son droit de rétractation s'exerce sur une durée réduite, calculée jusqu'à cette date limite.

Au-delà de cette date, les sommes sont dues dans leur totalité, sauf cas de force majeure dûment reconnue.

En cas de force majeure justifiée (présentation de justificatifs officiels : bulletin d'hospitalisation, avis de décès, avis de mutation), seules les prestations effectivement

dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur, calculée selon le nombre de jours d'accès au programme.

3 – TARIFS ET PAIEMENT

Le prix de la formation est indiqué sur la fiche produit correspondante. Il est exigible en totalité à la commande, sauf indication contraire dans l'offre commerciale.

Le règlement s'effectue :

Par carte bancaire (CB, Visa, MasterCard, American Express) via notre système sécurisé (Stripe),

Par virement bancaire ou prélèvement SEPA, lorsque ces modes sont proposés au moment de l'achat.

Le compte de l'acheteur est débité à la commande, selon l'échéancier choisi. Des paiements en plusieurs fois sans frais ou avec frais peuvent être proposés, selon les conditions précisées sur la fiche produit ou lors du processus de commande. Le montant total dû et les éventuels frais sont affichés avant validation.

Nos tarifs sont indiqués net de taxe : la TVA ne s'applique pas, conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts relatif aux organismes de formation professionnelle continue. Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué, sauf mention expresse lors de la commande.

Ce que comprend le tarif :

- L'accès à la formation sur la plateforme Learnybox, ou tout autre support équivalent choisi par l'organisme de formation. En cas de changement de plateforme, l'accès sera assuré par des moyens alternatifs (téléchargement, nouvel hébergement), sans surcoût pour le stagiaire.
- L'accès aux webinaires collectifs en visioconférence (via Zoom), selon l'emploi du temps communiqué en début de formation.
- La possibilité de poser des questions à l'équipe pédagogique par mail ou lors des sessions en direct.
- La correction personnalisée des travaux à rendre pendant la formation, tels que définis dans le programme pédagogique (exercices intermédiaires et livrables finaux).
- L'émission d'une attestation de fin de formation, en cas de suivi complet.

Conditions particulières – Paiement différé :

Dans le cadre d'offres commerciales ponctuelles, l'acheteur peut bénéficier d'un report du premier paiement de plusieurs jours à compter de la commande, tout en validant immédiatement son inscription.

Le moyen de paiement est enregistré au moment de la commande et les sommes restent dues selon l'échéancier communiqué. Ces modalités sont précisées dans la fiche produit ou lors du processus d'achat, et n'annulent en aucun cas l'engagement contractuel de l'acheteur.

Confirmation et facture :

Une fois le paiement validé, un mail de confirmation est envoyé à l'acheteur. Une facture peut être émise sur simple demande.

Prise en charge :

En cas de demande de prise en charge par un organisme tiers (ex. : OPCO), le participant s'engage à transmettre un accord de financement écrit avant le début de la formation. En l'absence de prise en charge confirmée, le coût de la formation reste entièrement dû par le participant.

Retard de paiement :

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1231-5 du Code civil, d'une indemnité fixée à 15 % du montant exigible.

4 – NON-RÉALISATION, INTERRUPTION OU MODIFICATION DE LA FORMATION

Conformément à l'article L.6354-1 du Code du travail, en cas de non-réalisation totale ou partielle de la prestation de formation du fait de l'organisme de formation, LKRS (LICARES) remboursera au participant ou à son financeur les sommes indûment perçues.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler une session en cas de nombre insuffisant de participants, au plus tard quatorze [14] jours avant le début prévu. Il peut également, en cas de nécessité, reporter la session, adapter le programme, ou remplacer un formateur, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation.

En cas d'interruption anticipée de la formation à l'initiative de l'organisme, seules les prestations effectivement dispensées seront dues, et un remboursement sera effectué au prorata temporis.

En cas d'interruption à l'initiative du participant, seul un motif de force majeure dûment justifié (ex. : certificat médical, hospitalisation, décès d'un proche) ouvre droit à une contrepartie : dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, calculées au prorata temporis.

Le participant devra informer l'organisme par email à l'adresse contact@licares.fr. Une notification par courrier recommandé est recommandée pour toute demande de résiliation accompagnée de justificatifs.

LKRS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De suspendre ou couper l'accès à la formation à tout participant qui ne serait pas à jour de ses paiements, après relance restée sans effet ;
- D'exclure tout participant ayant fourni de fausses déclarations lors de l'inscription ou portant atteinte au bon déroulement de la formation.

5 – RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉS

Le vendeur, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

L'acheteur doit être en âge de transmettre des informations et consommer sur Internet.

6 – LITIGES

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO www.mediationconso-ame.com
- Soit par courrier adressé à :
AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS.

7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à quelles que structures, personnes physiques ou personnes morales que ce soit sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de la SAS LKRS ou de ses ayants droit.

Tous les éléments du site de la société LKRS et de son espace de formation sur Learnbox (textes, photos, visuels, vidéos, audios) sont la propriété exclusive de la société LKRS. Toute

personne souhaitant utiliser à titre personnel ou professionnel des éléments du site <https://licares.fr> pour faire des liens de son site vers le site <https://licares.fr> doit en demander l'autorisation par mail à contact@licares.fr

8 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La SAS LKRS s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles sur le site www.licares.fr soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGPD »).

Dans le cadre du traitement de vos commandes ou pour accéder aux différents services du site www.licares.fr de la société LKRS, vous devez nous communiquer un certain nombre de données personnelles. Les données obligatoires se résument en votre nom, votre prénom, votre adresse et votre e-mail. LKRS s'engage à protéger et garder confidentielles vos données personnelles, et à ne pas les transmettre à des tiers.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au responsable administratif Johanna Vogel au moyen d'un mail à l'adresse : contact@licares.fr

La société LKRS archivera les bons de commande et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de la société LKRS seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

9 – LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions de vente en ligne sont soumises à la loi française.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.

10 – ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

En validant sa commande, l'acheteur déclare accepter avoir pris connaissance et accepter les présentes Conditions Générales de Vente. Un mail de confirmation de prise en compte de votre commande vous sera automatiquement envoyé par la société LKRS.